

| Informations de base | |
|--|--------------------|
| 2023/2506(RSP) | Procédure terminée |
| RSP - Résolutions d'actualité | |
| Résolution sur la situation des journalistes au Maroc, en particulier le cas d'Omar Radi | |
| Subject | |
| 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général | |
| Zone géographique | |
| Maroc | |

| Événements clés | | | |
|-----------------|----------------------------------|---|--------|
| Date | Événement | Référence | Résumé |
| 18/01/2023 | Débat en plénière |  | |
| 19/01/2023 | Décision du Parlement | T9-0014/2023 | Résumé |
| 19/01/2023 | Résultat du vote au parlement |  | |
| 19/01/2023 | Fin de la procédure au Parlement | | |

| Informations techniques | |
|---------------------------|---|
| Référence de la procédure | 2023/2506(RSP) |
| Type de procédure | RSP - Résolutions d'actualité |
| Sous-type de procédure | Débat ou résolution d'urgence |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 150-p2 Règlement du Parlement EP 150 |
| État de la procédure | Procédure terminée |

| Portail de documentation | | | | |
|---|------------|--------------|------------|--------|
| Parlement Européen | | | | |
| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
| Proposition de résolution | | B9-0057/2023 | 16/01/2023 | |
| Proposition de résolution | | B9-0061/2023 | 16/01/2023 | |
| Proposition de résolution | | B9-0065/2023 | 16/01/2023 | |
| Proposition de résolution | | B9-0071/2023 | 16/01/2023 | |
| Proposition de résolution | | B9-0073/2023 | 16/01/2023 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T9-0014/2023 | 19/01/2023 | Résumé |

Résolution sur la situation des journalistes au Maroc, en particulier le cas d'Omar Radi

2023/2506(RSP) - 19/01/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 356 voix pour, 32 contre et 42 abstentions, une résolution sur la situation des journalistes au Maroc, notamment le cas d'Omar Radi.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, The Left et députés.

Le journaliste d'investigation indépendant Omar Radi, qui a couvert les manifestations du Hirak et les scandales de corruption de l'État, est détenu depuis juillet 2020 et condamné à six ans de prison pour des accusations d'espionnage forgées de toutes pièces, ainsi que pour des accusations de viol en juillet 2021. Sa peine a été confirmée en appel en mars 2022. De nombreuses garanties de procédure ont été violées, rendant le procès intrinsèquement inéquitable et partial.

Le Parlement a demandé aux autorités marocaines de **respecter la liberté d'expression et la liberté des médias**, de garantir aux journalistes emprisonnés, en particulier Omar Radi, Soulaïmane Raïsouni et Taoufik Bouachrine, un **procès équitable** avec toutes les garanties d'une procédure régulière, d'assurer leur libération provisoire immédiate et de cesser le harcèlement de tous les journalistes, de leurs avocats et de leurs familles. Les autorités sont invitées à remplir leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme, conformément à l'accord d'association UE-Maroc.

Le Parlement est profondément préoccupé par les allégations selon lesquelles les autorités marocaines auraient **corrompu des députés au Parlement européen** et a demandé l'application des mêmes mesures que celles appliquées aux représentants du Qatar. Le Parlement a réitéré son engagement à **enquêter pleinement sur les cas de corruption impliquant des pays tiers** qui recherchent une prise d'influence au Parlement européen, et à prendre les mesures qui s'imposent à cet égard.

La résolution a également condamné l'utilisation abusive d'allégations d'agressions sexuelles pour dissuader les journalistes d'exercer leurs fonctions, une pratique qui met en danger les droits des femmes.

Le Parlement a demandé :

- la libération de tous les prisonniers politiques;
- la libération immédiate et inconditionnelle de Nasser Zefzafi, finaliste du prix Sakharov 2018 ;
- la fin de la surveillance des journalistes, notamment via le logiciel espion Pegasus, et l'adoption et la mise en œuvre d'une législation pour les protéger.

Les États membres sont invités à cesser d'exporter des technologies de surveillance vers le Maroc.

L'UE et ses États membres sont invités à continuer d'évoquer avec les autorités marocaines les cas des journalistes et des prisonniers d'opinion détenus et à assister à leurs procès.